

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 1<sup>er</sup> février 2021 à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville et par visioconférence.

Sont présents les conseillers Jean-François Rompré  
Bertrand Bilodeau  
Yvon Lamontagne  
Samuel Côté  
Nathalie Bélanger  
Diane Pelletier  
Nathalie Pelletier  
Jacques Laurendeau

Sous la présidence de Madame la Mairesse Vicki-May Hamm.

Sont également présents le directeur général, Me Jean-François D'Amour, et la greffière, Me Sylviane Lavigne.

Il est à noter que les conseillers sont présents par visioconférence alors que la mairesse, le directeur général et la greffière sont présents dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

### ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
4. CONSEIL MUNICIPAL
  - 4.1) Proclamation de la Semaine de la canne blanche;
  - 4.2) Adhésion à la déclaration d'engagement « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;
  - 4.3) Modification de la liste des comités et commissions.
5. DIRECTION GÉNÉRALE
  - 5.1) Octroi d'une subvention à Bleu Lavande inc.
6. FINANCES
  - 6.1) Financement des projets 2021 par l'excédent accumulé.
7. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
  - 7.1) Adoption du Règlement 2793-2021 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 2327-2009 concernant diverses modifications administratives;
  - 7.2) Adoption du Règlement 2796-2021 modifiant le Règlement 2504-2014 relatif à l'établissement des terrasses extérieures sur le domaine public au centre-ville;
  - 7.3) Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2797-2021 modifiant le Règlement 2771-2020 prévoyant des travaux de réaménagement et de prolongement de services sur la rue des

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Quatre-Saisons et autorisant une dépense de 590 000 \$ et un emprunt de 488 000 \$ à ces fins;

7.4) Abrogation du paragraphe d) de la résolution 387-2020.

### 8. RESSOURCES HUMAINES

8.1) Embauche d'un conseiller en urbanisme.

### 9. SÉCURITÉ INCENDIE

9.1) Entente avec la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est.

### 10. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1) Demande d'approbation de PIIA pour les lots 3 142 799 à 3 142 802, rue Saint-Patrice Ouest;

10.2) Prolongement de la rue des Boisés;

10.3) Redevances aux fins de parc.

### 11. CULTURE, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1) Demande d'aide financière pour le projet « Équipe Ressources Relais Memphrémagog »;

11.2) Subventions aux organismes 2021.

### 12. AFFAIRES NOUVELLES

### 13. DÉPÔT DE DOCUMENTS

### 14. QUESTIONS DE LA SALLE

### 15. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL

### 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur NousTV et Câble Axion.

Elle est également webdiffusée en direct sur la chaîne YouTube et sur la page Facebook de la Ville de Magog. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville le lendemain de la séance. L'adresse de la Ville de Magog est le [www.ville.magog.qc.ca/seancesconseilmunicipal](http://www.ville.magog.qc.ca/seancesconseilmunicipal).

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

---

### 1. 021-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Jacques Laurendeau

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé avec l'ajout du point suivant :

les modifications suivantes :

### 12) AFFAIRES NOUVELLES

12.1) Demande d'approbation de PIIA et de modifications à un site patrimonial pour le 120, rue des Pins.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

## 3. 022-2021 APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal approuvé par la présente résolution au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST proposé par le conseiller Jean-François Rompré

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 18 janvier 2021 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 4. CONSEIL MUNICIPAL

### 4.1) Proclamation de la Semaine de la canne blanche

ATTENDU QU'au Québec, on compte plus de 100 000 personnes atteintes de cécité totale ou partielle (déficiência visuelle légère à sévère) dont la très forte majorité vit sous le seuil de la pauvreté;

ATTENDU QUE le Conseil des aveugles de Memphrémagog existe depuis plus de 55 ans et que sa mission est, entre autres, de défendre les droits des personnes handicapées visuelles et de créer un lien plus étroit entre les personnes aveugles et les personnes voyantes afin de briser l'isolement;

ATTENDU QUE l'un de leurs objectifs est de promouvoir l'application d'un pictogramme associé à une personne handicapée visuelle;

ATTENDU QUE le Conseil des aveugles de Memphrémagog organise des activités culturelles et récréatives pour ses membres et que l'une de celles-ci est la « Semaine de la canne blanche » qui se déroulera du 7 au 13 février 2021;

ATTENDU QUE cette semaine vise à sensibiliser la population face au problème d'autonomie des personnes vivant avec un handicap visuel;

IL EST proposé par le conseiller Bertrand Bilodeau

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Que la Ville de Magog proclame la semaine du 7 au 13 février 2021 « Semaine de la canne blanche ».

- 4.2) 023-2021 Adhésion à la déclaration d'engagement « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés, dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »;

IL EST proposé par le conseiller Yvon Lamontagne

Que la Ville de Magog :

- adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;
- s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

Que la présente résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 4.3) 024-2021 Modification de la liste des comités et commissions

IL EST proposé par le conseiller Samuel Côté

Que le titre de « conseiller au développement économique » remplace les titres de « directeur général ou directeur général adjoint » comme membre d'office dans la fonction de représentant – administrateur au sein du conseil d'administration de Magog Technopole;

Que les titres de « directeur général ou directeur général adjoint » soient ajoutés comme substitut dans la fonction de représentant – administrateur au sein du conseil d'administration de Magog Technopole;

Que la liste des nominations par la Ville sur les comités et commissions adoptée le 4 novembre 2019 par la résolution 484-2019 soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 5. DIRECTION GÉNÉRALE

### 5.1) 025-2021 Octroi d'une subvention à Bleu Lavande inc.

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

ATTENDU QUE l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que la Ville de Magog peut accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

ATTENDU QUE Bleu Lavande inc. est une entreprise qui opère présentement son centre administratif à l'intérieur du parc industriel de la Ville de Magog;

ATTENDU QUE Bleu Lavande inc. s'est porté acquéreur d'une terre agricole sur le territoire de la Ville de Magog afin d'y regrouper ses activités agricoles, touristiques et administratives;

ATTENDU QUE le projet entraînera la création et le maintien de près d'une quarantaine d'emplois à temps plein et partiel ainsi que des partenariats avec plusieurs acteurs du milieu touristique magogois;

ATTENDU QUE Bleu Lavande inc. a réalisé des investissements de plus de cinq millions de dollars pour la plantation de plants de lavande et pour l'aménagement du site, qui comprend la construction de nouveaux bâtiments ainsi que la rénovation d'un bâtiment existant;

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que la Ville de Magog accorde une subvention de 50 000 \$ à l'entreprise Bleu Lavande inc., payable en deux versements égaux, soit 25 000 \$ en 2021 dès que celle-ci aura débuté ses opérations au nouveau site de Magog et 25 000 \$ en 2022 à la date d'anniversaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 6. FINANCES

#### 6.1) 026-2021 Financement des projets 2021 par l'excédent accumulé

ATTENDU QUE plusieurs projets prévus par la Ville doivent être financés par l'excédent accumulé;

ATTENDU QUE selon l'article 9.2.1 du Règlement 2521-2014 concernant l'administration de la Ville, les crédits nécessaires aux activités d'investissement doivent être approuvés par le conseil municipal;

IL EST proposé par la conseillère Diane Pelletier

Que la Ville de Magog autorise l'affectation de l'excédent accumulé pour le financement des projets d'investissement en immobilisations et autres projets, tel qu'indiqué par projet et par source de financement dans le tableau annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Détail des sources de financement :

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

<i>Source de financement</i>	<i>Montant total du financement</i>
Excédent de fonctionnement non affecté	884 200 \$
Excédent de fonctionnement affecté – matières résiduelles	50 000 \$
Réserve financière – financement d’immobilisation	746 200 \$
Fonds de roulement	1 982 900 \$
Total	<hr/> 3 663 300 \$

S’il advenait que le coût réel d’un projet, une fois terminé, soit inférieur au montant engagé, le solde non dépensé pourra être appliqué pour financer l’excédent du coût d’un autre projet dont le financement est insuffisant, tout en respectant la nature du fonds affecté.

Pour les projets financés par le fonds de roulement, le coût de chaque projet sera remboursable par des versements annuels égaux, dont le premier en 2022, selon la durée indiquée dans le tableau en annexe.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

### 7. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

#### 7.1) 027-2021 Adoption du Règlement 2793-2021 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 2327-2009 concernant diverses modifications administratives

La mairesse indique que ce règlement vise à :

- augmenter le montant des amendes pour la démolition d’un bâtiment sans autorisation et donner la possibilité au conseil d’exiger la reconstitution de l’immeuble démoli, le cas échéant;
- ajuster les tarifs des permis et certificats;
- spécifier, pour un permis de démolition assujéti au règlement de démolition, que tous les bâtiments indiqués dans ce règlement doivent s’y référer;
- permettre les corrections administratives concernant le nom d’un règlement;
- exclure les bâtiments spécifiés au règlement de démolition des bâtiments pouvant être démolis pour cause de vétusté, par incendie ou par explosion;
- ajouter un type de permis pour l’ajout ou la modification d’une activité agricole ainsi que les renseignements requis pour ce type de permis;
- assujettir à l’obtention d’un permis les travaux de rénovation effectués à la suite d’un sinistre, malgré le fait que les fondations, les cloisons et la charpente ne sont pas modifiées ou que l’aire de plancher et le volume ne sont pas augmentés.

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que le Règlement 2793-2021 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 2327-2009 concernant diverses modifications administratives soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 7.2) 028-2021 Adoption du Règlement 2796-2021 modifiant le Règlement 2504-2014 relatif à l'établissement des terrasses extérieures sur le domaine public au centre-ville

La mairesse indique que ce règlement vise à :

- permettre les terrasses au centre-ville pour la saison estivale 2021;
- réviser la tarification en fonction de l'indice des prix à la consommation.

IL EST proposé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que le Règlement 2796-2021 modifiant le Règlement 2504-2014 relatif à l'établissement des terrasses extérieures sur le domaine public au centre-ville soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 7.3) Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2797-2021 modifiant le Règlement 2771-2020 prévoyant des travaux de réaménagement et de prolongement de services sur la rue des Quatre-Saisons et autorisant une dépense de 590 000 \$ et un emprunt de 488 000 \$ à ces fins;

Le conseiller Jean-François Rompré donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement 2797-2021 modifiant le Règlement 2771-2020 prévoyant des travaux de réaménagement et de prolongement de services sur la rue des Quatre-saisons et autorisant une dépense de 590 000 \$ et un emprunt de 488 000 \$ à ces fins.

Ce projet de règlement vise la modification du règlement 2771-2020 afin de mettre à jour les données financières du projet visé par ce règlement, de hausser le montant de la dépense d'un montant de 8 000 \$ et de hausser le montant qui sera financé par la réserve pour financement des immobilisations du même montant de 8 000 \$, le tout dans le cadre de l'exécution des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie et autres travaux connexes sur la rue des Quatre-saisons. Le titre du règlement est également modifié en conséquence.

Les travaux seront payables en partie par les propriétaires riverains, en partie par les immeubles desservis et en partie par l'ensemble des immeubles de la Ville.



## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

M. Rompré dépose également le projet de règlement visé par l'avis de motion.

- 7.4) 029-2021 Abrogation du paragraphe d) de la résolution 387-2020

ATTENDU QUE le paragraphe d) de la résolution 387-2020 autorisait la signature par la Ville de l'avenant No 2 au bail intervenu avec Alternative Plein Air inc. concernant la location de pédalos au quai MacPherson;

ATTENDU QUE Alternative Plein Air inc. a finalement décidé de résilier le bail intervenu avec la Ville le 29 mai 2018 ainsi que ses avenants, le tout conformément à l'article 7 dudit bail;

IL EST proposé par le conseiller Bertrand Bilodeau

Que le paragraphe d) de la résolution 387-2020 relative aux avenants aux baux des locataires du quai MacPherson soit abrogé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 8. RESSOURCES HUMAINES

- 8.1) 030-2021 Embauche d'un conseiller en urbanisme

ATTENDU QUE l'embauche de personnel est nécessaire pour le poste de conseiller en urbanisme, Division urbanisme afin de pourvoir le poste laissé vacant;

IL EST proposé par le conseiller Yvon Lamontagne

Que M. Philippe Brault soit embauché comme salarié permanent en évaluation au poste de conseiller en urbanisme, Division urbanisme, à compter du 15 février 2021, aux conditions de la Convention collective et qu'il soit rémunéré à l'échelon 1 de la classe 9 des taux de salaire.

L'embauche est conditionnelle aux résultats de son examen pré-embauche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 9. SÉCURITÉ INCENDIE

- 9.1) 031-2021 Entente avec la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est

IL EST proposé par le conseiller Samuel Côté

Que la mairesse ou la personne occupant le poste de maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de desserte totale en sécurité incendie, volet opérationnel, pour le secteur SCH-1 (Sainte-Catherine-de-Hatley) de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est.

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE MAGOG**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1) 032-2021 Demande d'approbation de PIIA pour les lots  
3 142 799 à 3 142 802, rue Saint-Patrice Ouest

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé divers plans à l'égard desquels s'applique un Règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale suivant soit approuvé aux conditions recommandées par le CCU et aux conditions du PPCMOI, incluant, s'il y a lieu, les modifications et l'obligation de fournir une garantie financière, tel que prévu à l'annexe Rue Saint-Patrice Ouest pour l'adresse concernée :

<i>No CCU</i>	<i>Adresse des travaux</i>	<i>Propriétaire ou occupant</i>	<i>Type de permis demandé</i>
20-070	Lots 3 142 799 à 3 142 802 du Cadastre du Québec	Autoparc Stanley inc.	Permis de construire

Le vote est demandé et pris.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>
Jean-François Rompré Bertrand Bilodeau Yvon Lamontagne Samuel Côté Nathalie Bélanger Diane Pelletier Nathalie Pelletier	Jacques Laurendeau

10.2) 033-2021 Prolongement de la rue des Boisés

ATTENDU QUE le 2 décembre 2020, M. Marc Pilon a déposé une requête pour la réalisation du prolongement de la rue des Boisés située sur le lot 4 597 450 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead;

ATTENDU QUE ce projet vise l'implantation de quatre habitations unifamiliales isolées sur les lots 2 823 886, 4 597 449 et 4 597 450 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QU'il n'y a aucun empiètement dans un milieu humide ou dans la zone inondable;

ATTENDU QU'il y a lieu de connaître la qualité des sols de la future emprise de rue avant d'engager la Ville dans la signature d'un protocole d'entente;

ATTENDU QUE les travaux nécessitent la modification d'une servitude existante relative à une aire de virée et un fossé de

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

drainage pluvial, laquelle a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Stanstead sous le numéro 17 244 802;

ATTENDU QUE cette requête a été analysée conjointement par les directions de la planification et développement du territoire, des travaux publics, de l'environnement et infrastructures municipales et de la sécurité incendie;

IL EST proposé par la conseillère Diane Pelletier

Que la Ville de Magog accepte la requête de M. Marc Pilon visant le prolongement de la rue des Boisés pour desservir les lots 2 823 886, 4 597 449 et 4 597 450, à certaines conditions qui sont les suivantes :

- a) que le protocole d'entente avec la Ville de Magog pour la réalisation des travaux municipaux conformément au Règlement 2455-2012 actuellement en vigueur soit signé préalablement au début des travaux;
- b) qu'une étude d'évaluation environnementale de Phase I visant le site du prolongement de la rue des Boisés soit déposée à la Ville préalablement à la signature du protocole d'entente et que le promoteur s'engage à réaliser les recommandations, le cas échéant;
- c) que la mairesse ou la personne occupant le poste de maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente, la promesse de servitude et tout autre document requis dans le cadre du projet;
- d) que tous les frais liés à la modification de la servitude soient assumés par le promoteur (description technique, notaire, etc.);
- e) que le promoteur obtienne toute autorisation auprès du Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) préalablement à la signature du protocole d'entente, le cas échéant.

Les documents suivants font partie de la présente requête et pourront être modifiés à la demande de la Ville pour répondre aux exigences réglementaires et de conception en vigueur :

- avis de faisabilité et avis pour autorisation du MELCC préparés par M. Charles Peach, ingénieur, en date du 28 août 2020 et du 6 novembre 2020;
- plan projet version 7 préparé par M. Guillaume Meunier, arpenteur-géomètre, en date du 25 novembre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.3) 034-2021 Redevances aux fins de parc

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Pelletier

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Que, dans le cadre de la demande de permis de lotissement suivante, la Ville accepte, au lieu d'une superficie de terrain, le paiement d'une somme équivalant au pourcentage de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour chaque terrain :

Secteur de la rue Bordeleau  
Nom du propriétaire : M. Normand Jacques  
Lots projetés : 6 402 198 à 6 402 213 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead  
Nom de l'arpenteur : M. Jean-Sébastien Trottier  
Numéro de ses minutes : 673  
Pourcentage applicable : 2 %  
Montant estimé : 2 150,28 \$  
Redevance terrain : 5 437,60 mètres carrés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 11. CULTURE, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

#### 11.1) 035-2021 Demande d'aide financière pour le projet « Équipe Ressources Relais Memphrémagog »

ATTENDU QUE la Ville de Magog a reçu le 11 janvier 2021 une demande d'aide financière de Han-Droits l'association de promotion et de défense des droits des personnes handicapées de la région Memphrémagog pour le projet « Équipe Ressources Relais Memphrémagog »;

ATTENDU QU'une augmentation de 23 % des interventions a été constatée par l'équipe Ressources Relais depuis le dernier rapport d'activité;

ATTENDU QUE ce programme a fait ses preuves auprès des citoyens magogois en comblant le maillon manquant afin de rejoindre les clientèles vulnérables par une approche sans jugement, confidentielle et ouverte qui est la clé de son succès sur le terrain;

ATTENDU QUE l'équipe est connue et que les organismes réfèrent systématiquement à cette dernière les gens en situation problématique;

ATTENDU QU'avec la situation exceptionnelle entourant la COVID-19, l'Équipe Ressources Relais note une augmentation considérable de leurs interventions auprès de la population vulnérable;

IL EST proposé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que la Ville de Magog verse la somme 20 000 \$ à Han-Droits l'association de promotion et de défense des droits des personnes handicapées de la région Memphrémagog pour le projet « Équipe Ressources Relais Memphrémagog » à titre d'aide financière pour les années 2021, 2022 et 2023.

Le montant de 20 000 \$ est déjà prévu au budget 2021.

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE MAGOG**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.2) 036-2021 Subventions aux organismes 2021

IL EST proposé par le conseiller Jean-François Rompré

Que la Ville de Magog octroie, pour l'année 2021, en conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes sportifs, culturels, sociorécréatifs et communautaires, ainsi que la Politique familiale, les subventions suivantes :

<b>Organismes sportifs</b>	<b>Subventions 2021</b>	<b>Politique familiale</b>
Association du Baseball mineur de Magog	5 190 \$	465 \$
L'Association des membres du hockey mineur de Magog inc.	6 900 \$	1 430 \$
Club de soccer de Magog	6 150 \$	2 520 \$
Club de gymnastique Dymagym	4 660 \$	1 118 \$
Les Mem-Fées	3 130 \$	235 \$
Club de patinage artistique les libellules de Magog inc.	4 100 \$	1 095 \$
Club de triathlon Memphrémagog	4 200 \$	1 005 \$
Club de voile Memphrémagog inc.	2 170 \$	
Club de natation Memphrémagog inc.	3 280 \$	
<b>Sous-total sport</b>	<b>39 780 \$</b>	<b>7 868 \$</b>
<b>Organismes culturels</b>		
Art'M Magog	4 000 \$	
<b>Sous-total culturel</b>	<b>4 000 \$</b>	
<b>Organismes sociorécréatifs</b>		
Club Âge d'or St-Jean Bosco		
Club des amis d'Omerville	750 \$	
Escadron 911 Magog-Orford	600 \$	
Ligue navale du Canada, succursale de Magog		
Conseil canadien des aveugles de Magog		
<b>Sous-total socio-récréatif</b>	<b>1 350 \$</b>	
<b>Organismes communautaires</b>		
AQDR section Memphrémagog	4 000 \$	
Han-Droits l'association de promotion et de défense des droits des personnes handicapées de la région de Memphrémagog	4 040 \$	
Banque Alimentaire Memphrémagog inc.	10 000 \$	
Centre d'action bénévole de Magog (Carrefour du partage) inc.	4 040 \$	
Centre des femmes Memphrémagog		
Centre l'Élan	3 110 \$	
Corporation Jeunesse Memphrémagog inc.	5 590 \$	
Cuisines collectives « Bouchée-Double » Memphrémagog	4 660 \$	
Les Fantastiques de Magog inc.	4 040 \$	
Zone Libre Memphrémagog	1 000 \$	
<b>Sous-total communautaire</b>	<b>40 480 \$</b>	
<b>Grand total</b>	<b>85 610 \$</b>	<b>7 868 \$</b>

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE MAGOG**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1) 037-2021 Demande d'approbation de PIIA et de modifications à un site patrimonial pour le 120, rue des Pins

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé divers plans à l'égard duquel s'applique le Règlement de citation 2680-2018 pour l'Église Saint-Luke et de PIIA 1384 de l'ancienne Ville de Magog;

ATTENDU QU'un avis patrimonial a été produit par M. Martin Dubois de la firme Patri-Arch et que ses recommandations ont guidé celles du comité;

ATTENDU QUE le comité considère que le projet, dans son ensemble, satisfait les critères applicables, qu'il assure la préservation de l'ensemble patrimonial que constituent l'église, le centre communautaire et le terrain qu'ils occupent, mais qu'il sera nécessaire de modifier certains aspects du projet pour satisfaire l'ensemble des critères applicables;

ATTENDU TOUTEFOIS QUE le conseil municipal estime que l'ajout d'une terrasse sur le toit du bas-côté et d'un escalier permettant d'y accéder n'ont pas d'impact significatif sur le maintien de l'intégrité et de la visibilité de l'église;

IL EST proposé par le conseiller Samuel Côté

Que les travaux proposés suivants soient approuvés aux conditions recommandées par le CCU, à l'exception de la condition no 4 qui est retirée, incluant, s'il y a lieu, les modifications et l'obligation de fournir une garantie financière :

<i>No CCU</i>	<i>Adresse des travaux</i>	<i>Propriétaire ou occupant</i>	<i>Type de permis demandé</i>
21-005 (PIIA) 21-006 (citation)	120, rue des Pins	9426-5964 Québec Inc.	Permis de construire

Le vote est demandé et pris.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>
Jean-François Rompré Bertrand Bilodeau Yvon Lamontagne Samuel Côté Nathalie Bélanger	Diane Pelletier Nathalie Pelletier Jacques Laurendeau

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose les documents suivants :

- a) Rapport de mutations à l'interne au 25 janvier 2021;

## PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

- b) Rapport d'embauche du personnel régulier au 25 janvier 2021;
- c) Rapport d'embauche du personnel temporaire, saisonnier et étudiant au 25 janvier 2021;
- d) Plan d'action 2021 du processus encadrant l'adoption des règlements;
- e) Liste des comptes payés au 27 janvier 2021 totalisant 8 219 955,29 \$.

### 14. QUESTIONS DE LA SALLE

#### Questions d'intérêt particulier

Vu la situation reliée à la Covid-19 ainsi que le cadre particulier applicable aux municipalités découlant du décret 2-2021 et de l'arrêté 2020-029 énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, exceptionnellement, pendant la période où le conseil tiendra ses assemblées en l'absence de public, les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à le faire en direct, par téléphone (819 843-3333, poste 444) ou par le biais de la page Facebook de la Ville, lors de la télédiffusion ou la webdiffusion de la séance.

#### Questions des personnes transmises via Facebook ou par téléphone :

Les intervenants sont :

- M. Michel Brousseau (téléphone) :
  - Déboisement préventif à l'endroit du projet deux glaces.
- M. Alain Milette (Facebook) :
  - Subvention de 800 000 \$ obtenue en 2017 pour remplacer le système de réfrigération;
  - Extension de temps obtenue pour l'utilisation du gaz R-22.
- M. Pierre Boucher (téléphone)
  - Règlement 2766-2020 concernant les clapets anti-retour;
  - Consultation écrite sur la Maison des aînés.
- M. Robert Turgeon (Facebook)
  - Déneigement des entrées de cour la nuit.

### 15. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil livrent leurs messages et commentaires, en commençant par le conseiller Bertrand Bilodeau. Par la suite, Madame la Mairesse informe la population des différents dossiers actifs et des activités prévues sur le territoire.

### 16. 038-2021 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par le conseiller Bertrand Bilodeau

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 20 h 30.

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE MAGOG**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Greffière